

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 OCTOBRE 2021**

FB/TD/AG/ n° 2021/06

Objet de la délibération :

Répartition des créances éteintes et
admissions en non-valeur

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 21

Pouvoirs : 7

Votants : 28

Date de la convocation :
Le 05 octobre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 11 octobre 2021 à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'ÉPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Étaient présents :

BELHOMME François, BONVIN Béatrice, GAY Jacques, THÉRON-CAPLAIN Armelle, DURAND Denis, BONNET Dominique, Marie-France DURAND, BAUDELLOT Marc, HABEGGER Christine, POISSONNIER Philippe, DOROL Dalila, RICHARD-DUHAMEL Stéphanie, Jean JOSEPH, MARCHAND Jean-Paul, DAVID Guy, ROYNEL Éric, BEULÉ Simone, AMELOT Thomas, Cécile COMBEAU, PICHARD Fabrice, Rol and HAMARD

Excusés :

- EVENO Patricia, Pouvoir à Stéphanie RICHARD-DUHAMEL
- Sylvie ROUZET, Pouvoir à ROYNEL Éric
- DOKOUROFF Sonia, Pouvoir à HABEGGER Christine
- CHARRIER Hélène, Pouvoir à DOROL Dalila (arrivée en cours de séance)
- SAUTEUR Emmanuel, Pouvoir à AMELOT Thomas
- Bruno ESTAMPE, Pouvoir à PICHARD Fabrice
- Isabelle MARCHAND, Pouvoir à Rol and HAMARD

Absente :

- CLAIREMBAULT Claire

Secrétaire de séance : Béatrice BONVIN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU l'avis favorable de la Commission Finances réunie le 29 septembre 2021,

CONSIDERANT la transmission par le comptable public de la Trésorerie de Maintenon, chargé du recouvrement des recettes de la ville d'Épernon, de l'état des produits irrécouvrables concernant les demandes d'admission en non-valeur et les créances éteintes.

CONSIDERANT la répartition comme suit des produits irrécouvrables :

DATE RECEPTION	COLLECTIVITE	BUDGET	Admissions en non-valeur Compte 6541				Créances éteintes Compte 6542			
			HT	TVA	TTC	ANNEES	HT	TVA	TTC	ANNEES
10-jun-21	VILLE d'ÉPERNON	PRINCIPAL			4 357,67 €	2009, 2010, 2012 à 2018				
5-août-21	VILLE d'ÉPERNON	PRINCIPAL							216,81 €	2020 et 2021
	TOTAL GENERAL				4 357,67 €				216,81 €	
			4 574,48 €							

Sur l'exposé présenté, après en en avoir délibéré, le conseil municipal à l'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- PREND acte de la répartition des créances éteintes et admissions en non-valeur,
- DECIDE l'admission en non-valeur des créances selon la répartition proposée,
- PRECISE que les crédits sont prévus au budget 2021 de la ville.

Fait et délibéré à Epernon, le 11 octobre 2021

Le Maire,

F. BELHOMME



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.